

RAPPORT DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION (Hobart, Australie, du 26 octobre au 6 novembre 2009)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La vingt-huitième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 26 octobre au 6 novembre 2009, sous la présidence de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur D. Mackay (Nouvelle-Zélande).

1.2 Les 25 membres de la Commission sont représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, République populaire de Chine (ci-après dénommée « la Chine »), Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.3 Les autres Parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, les îles Cook, la Finlande, la Grèce, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs. Les Pays-Bas y assistent à ce titre.

1.4 L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (CPPCO), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ACAP, l'ASOC, la CBI, la COLTO, le CPE et le SCAR y assistent.

1.5 Conformément à la décision prise par la Commission l'année dernière (CCAMLR-XXVII, paragraphe 19.1) et à la COMM CIRC 09/51, les Parties non contractantes suivantes ont été invitées à la XXVIII^e réunion de la CCAMLR en tant qu'observateurs : le Bélarus, le Cambodge, la République populaire démocratique de Corée, les Émirats arabes unis, la Guinée équatoriale, le Kenya, la Lituanie, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, le Mozambique, le Nigeria, le Panamá, les Philippines, les Seychelles, la Sierra Leone, Singapour, la Thaïlande, le Togo et le Vietnam. Aucune Partie non contractante n'est représentée à la réunion.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 Le président accueille tous les participants à la réunion. Il déclare que c'est un grand honneur pour la Nouvelle-Zélande que de présider la réunion annuelle de la Commission et remercie le gouvernement australien, dépositaire de la Convention, et l'État de Tasmanie de leur hospitalité. C'est avec impatience que la Commission voit approcher sa réunion annuelle.

1.8 Le président a l'honneur d'accueillir Son Excellence Monsieur Peter Underwood, gouverneur de la Tasmanie, en rappelant tous les avantages que la CCAMLR a pu, depuis de nombreuses années, tirer des liens étroits qu'elle entretient avec le gouverneur de Tasmanie et « Government House ». La CCAMLR attend de nouveau avec impatience cette occasion de resserrer ces liens.

1.9 Son Excellence le gouverneur accueille les délégués à Hobart et en Tasmanie. Il déclare qu'en célébrant les 50 ans de la signature, le 2 décembre 1959, du Traité sur l'Antarctique, il convient de constater que la CCAMLR ne cesse de rayonner sur la scène internationale grâce à la mise en œuvre de cet accord unique. La CCAMLR, qui est entrée en vigueur en 1982, doit son existence même à ce traité et à ses réunions consultatives qui l'ont façonnée, développée et finalement mise au point. L'atelier conjoint entre le Comité scientifique de la CCAMLR et le Comité pour la protection de l'environnement qui s'est tenu en avril cette année est l'incarnation de ce travail fructueux. En conséquence, la coopération entre ces deux éléments clés du Système du Traité continuera de se développer.

1.10 Parmi les initiatives remarquables lancées en 2009, il convient de citer l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion des activités de pêche visant à atténuer l'impact potentiel sur les écosystèmes marins vulnérables – « les VME ». La CCAMLR était l'une des rares organisations de gestion à respecter la date limite du 31 décembre 2008 fixée par la Résolution 61/105 de l'assemblée générale des Nations Unies.

1.11 Son Excellence met en valeur les efforts consentis par la CCAMLR pour établir une gestion durable de la pêcherie de krill en pleine expansion. Alors que cette pêcherie était l'une des principales raisons de l'existence de la CCAMLR, elle avait tendance depuis une quinzaine d'années à rester à des niveaux relativement modestes, mais ceci semble avoir changé. La CCAMLR mérite d'être félicitée de la persévérance avec laquelle elle s'attelle à des questions aussi complexes que la division de limites de capture de précaution, le placement d'observateurs scientifiques sur les navires de pêche au krill ou la mise en place d'unités de gestion à petite échelle.

1.12 Son Excellence fait observer que la CCAMLR doit, comme il est souvent le cas de nos jours, fonctionner dans un monde toujours plus complexe. Il félicite les membres de la CCAMLR de la ténacité avec laquelle ils poursuivent les objectifs de la Convention et déclare que, face aux aléas de la variabilité climatique de la biosphère que l'humanité doit affronter, des organisations telles que la CCAMLR peuvent s'enorgueillir de participer à l'effort collectif de sauvegarde d'un environnement durable pour tous.

1.13 En s'attardant plus particulièrement sur la question du changement climatique, Son Excellence fait observer que la CCAMLR est la preuve concrète du rôle important que la coopération scientifique joue au sein du système du Traité sur l'Antarctique. À cet égard, la gestion de la pêche et des activités anthropiques associées dans l'environnement fragile de l'Antarctique est primordiale pour garantir l'utilisation rationnelle des ressources vivantes du

reste de la planète. Il est donc capital de travailler sur la base des meilleures preuves scientifiques qui soient. Son Excellence félicite le Comité scientifique des efforts qu'il consent pour veiller à ce que la Commission prenne des décisions éclairées sur le plan scientifique.

1.14 Son Excellence déclare que la CCAMLR est une organisation dont l'importance et la réputation sont reconnues à l'échelle mondiale. Qu'elle ait choisi Hobart en Tasmanie pour s'implanter est un privilège fort apprécié de l'ensemble de la communauté tasmanienne. Il estime que, par l'établissement du nouvel institut d'études marines et de l'Antarctique par l'Université de Tasmanie sur les quais en 2010, Hobart continuera de se démarquer dans le monde des sciences de l'Antarctique et marines. Le siège de la CCAMLR occupe une place prépondérante à cet égard, sur le plan international.

1.15 Son Excellence ajoute que de toute évidence, les accomplissements de la CCAMLR garantissent la réputation de la Commission au sein de la communauté locale, de même que son statut mondial de leader dans le domaine de la conservation des ressources marines vivantes pour le bien-être des générations présentes et futures.

1.16 Pour conclure, Son Excellence adresse à la Commission tous ses vœux de succès pour sa vingt-huitième réunion.